



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/276
28 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-sixième session
Points 50, 51, 52, 53, 60 a) et i)
et 70 de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA RESOLUTION 45/48 DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES DANS
L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION
COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

NOTIFICATION DES ESSAIS NUCLEAIRES

INTERDICTION DE DEVERSER DES DECHETS RADIOACTIFS

EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Lettre datée du 24 juin 1991, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents du Chili, de la Colombie,
de l'Equateur et du Pérou auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Au nom des membres de la Commission permanente du Pacifique Sud, nous
vous prions de bien vouloir faire distribuer la déclaration ci-jointe, émanant
du secrétariat général de la Commission et datée du 14 juin courant, comme
document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 50, 51, 52, 53,
60 a) et i) et 70 de la liste préliminaire.

* A/46/50.

91-21543 7095S (F)

/...

39

Réaffirmant les déclarations faites dans leurs communications des 15 juin, 9 et 11 juillet et 21 et 28 novembre 1990 (A/45/314, A/45/339, A/45/352, A/45/804, A/45/840), les membres de la Commission permanente du Pacifique Sud marquent, une fois de plus, leur opposition catégorique aux explosions nucléaires expérimentales effectuées par la France, en raison des conséquences néfastes que les déversements de déchets radioactifs ont pour le milieu marin et ses ressources, et ils en demandent la cessation immédiate et définitive.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Fernando CEPEDA

Le Ministre,

Représentant permanent adjoint de
l'Equateur auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Abelardo POSSO

Le Conseiller d'ambassade,

Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente du Chili auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Pedro URIARTE

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ricardo LUNA

ANNEXE

Déclaration de la Commission permanente du Pacifique Sud,
Santiago du Chili, 17 juin 1991

Le 14 juin dernier, la France a procédé à une nouvelle explosion nucléaire en Polynésie, la quatrième du genre depuis qu'elle a repris ses essais le 7 mai dernier, d'après les autorités de ce pays européen.

Cela étant, il est du devoir du secrétariat général de réitérer, une fois de plus, sa vive préoccupation et sa protestation énergique contre la poursuite de ces explosions nucléaires dans le bassin du Pacifique, conformément au mandat que lui ont confié les ministres des relations extérieures des Etats membres du système régional maritime du sud-est du Pacifique et de la Commission permanente du Pacifique Sud (Chili, Colombie, Equateur et Pérou).

La présente déclaration, à l'instar de celles que le secrétariat général de la Commission a faites chaque fois qu'elle a été informée de ces explosions procède de la politique commune de protection du milieu marin, et, partant, d'opposition catégorique à ce type d'essais en raison du risque grave qu'ils entraînent pour le milieu marin, les ressources qu'il contient et la vie même dans ce bassin océanique.
